

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX



ABONNEMENTS
 Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 78.00
 France et Belgique..... > 23.00; > 43.00; > 80.00
 Etranger: Tarif A..... > 35.00; > 70.00; > 140.00
 Tarif B..... > 50.00; > 100.00; > 200.00

ANNONCES
REDACTION.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1806. Inter. 6
TOURCOING..... 33, rue Carnot, Tél. 57.
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.

Cheques
 PORTAUX
 87 LILLE



BILLET PARISIEN

La revanche de l'arithmétique

(D'un rédacteur spécial)

PARIS, 1^{er} JUILLET (MINUIT).
 A la faveur d'une longue séance de nuit, l'opposition a cru saisir l'occasion de déclancher contre le Cabinet une offensive victorieuse. Le terrain de l'attaque était remarquablement bien choisi. Il s'agissait de catégories de citoyens particulièrement dignes de la sollicitude de l'Etat. Si elle n'avait écouté que son sentiment, la Chambre aurait voté avec joie les crédits qui étaient demandés pour les ascendants des victimes de la guerre; mais avait-elle le droit de négliger les raisons impérieuses qui militaient contre la prise en considération de cette dépense nouvelle? Le Gouvernement, sans se montrer hostile aux crédits, fit remarquer que pour le moment les nécessités budgétaires commandaient d'en ajourner le vote.

Les démagogues, bien entendu, trop heureux de ce conflit imprévu que les opposants au Gouvernement, s'empressèrent de jeter de l'huile sur le feu. La question de confiance ayant été posée contre les crédits par M. Tardieu, M. Vincent-Auriol prononça les grands mots d'humanité, de charité, dont il escamotait un effet décevant sur l'assemblée. Celle-ci, en réalité, se rangeant, non certes de gaieté de cœur, mais sensible aux arguments du bon sens, à l'avis du Gouvernement, repoussa l'article controversé par 324 voix contre 265. La manœuvre des socialistes était déjouée. Ils avaient cru pouvoir mettre à profit l'heure avancée de la soirée ou plutôt de la matinée — il était 4 heures du matin! — pour rallier dans une assemblée clairement votée les adversaires du Cabinet. Avertis en temps utile, les membres de la majorité purent faire échec à ces intrigues, dont les auteurs ont été si déçus qu'ils n'ont pu s'empêcher d'exhaler leur mauvaise humeur au cours de la séance de cet après-midi, en accusant successivement le Gouvernement, la Commission, le président de la Chambre d'avoir truqué les résultats du scrutin.

La vérité est plus simple. Il existe dans cette Chambre une majorité stable pour soutenir le Cabinet actuel, qui fait une politique conforme dans l'ensemble aux aspirations du public. Cette majorité se manifeste chaque fois que le ministère est en danger. L'opposition, qui agit encore comme si elle était en réalité la majorité, ne veut pas en prendre son parti. Elle a tort, car il ne sert de rien de nier les lois de l'arithmétique.

LETRE DE BRUXELLES

Les progrès du téléphone

(D'un correspondant particulier)

BRUXELLES, 30 JUIN 1930.
 Le projet de mise en régie de l'Administration des Téléphones attire sur cet organisme l'attention du public. Celui-ci utilise le téléphone de plus en plus. Il y avait au 31 juillet 1914, 54.691 abonnés; il y en avait 198.355 au 31 décembre 1929. A l'heure actuelle, les abonnés dépassent 200.000. Quant au nombre de communications, leur progrès n'est pas moins considérable. En 1927, elles étaient de 157.997.825; et en 1929, de 201 millions.

On téléphone aujourd'hui sans restriction avec l'Allemagne, l'Autriche, la République de Cuba, la Ville libre de Danzig, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, tous les départements de France, la Grande-Bretagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, le Portugal, la Sarre, la Suède, la Suisse, la Finlande, la Tchecoslovaquie. On peut également téléphoner de tous les réseaux belges avec les principales villes du Nord et du Centre de l'Italie, les villes les plus importantes du Canada et du Mexique et Buenos-Ayres. Les réseaux d'Anvers et de Bruxelles sont reliés avec celui de Varsovie. Les conversations sont admises avec la Lettonie et la Lithuanie à certaines heures. On peut relier certains réseaux belges aux villes de Lissa et de Kaunas.

Au total, plus de deux cents circuits internationaux sont actuellement en exploitation en Belgique.

Pour en arriver là, que d'efforts, que de progrès. Les premières applications du téléphone en Belgique, inventé en mars 1876, furent réalisées à Anvers, le 1^{er} janvier 1878. Une Société des téléphones se constitua dans cette ville, le 27 avril 1880. Elle fut l'objet d'une concession des pouvoirs publics. Des concessions furent ensuite accordées pour les réseaux de Bruxelles, de Gand, de Liège, de Ferviers, de Louvain, et lorsque en 1883 les concessions se furent adaptées à la législation votée à cet effet, on ne comptait que 711 abonnés à Anvers, 516 à Bruxelles, 321 à Liège, 263 à Gand, 50 à Louvain.

Le téléphone n'était encore qu'un objet de luxe et une exception. En 1883, il ne comptait en Belgique que 97.728 abonnés.

Le 1^{er} janvier 1893, l'Etat reprit en Belgique les réseaux téléphoniques, concédés jusque-là à des sociétés privées. La situation du téléphone en Belgique ne progressa guère et en 1912, notre pays ne comptait que 47.000 abonnés.

C'est après la guerre que ce service marcha à pas de géant. En 1922, l'Administration appliqua le matériel automatique, qui fonctionne à Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et leur périphérie. Elle a dressé un programme méthodique qui permettra, dans un avenir rapproché, d'étendre les bienfaits du système automatique aux autres villes importantes du pays, puis aux villes secondaires, puis aux centres ruraux.

La Belgique, grâce à ces travaux, se classe, dès à présent, proportionnellement à l'étendue de son territoire, au troisième rang des pays d'Europe au point de vue des réseaux existants de câbles télégraphiques et téléphoniques interurbains et internationaux. Elle n'est devancée que par la Hollande et par la Suisse.

Le 1^{er} juillet 1930, l'Etat reprit en Belgique les réseaux téléphoniques, concédés jusque-là à des sociétés privées. La situation du téléphone en Belgique ne progressa guère et en 1912, notre pays ne comptait que 47.000 abonnés.

C'est après la guerre que ce service marcha à pas de géant. En 1922, l'Administration appliqua le matériel automatique, qui fonctionne à Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et leur périphérie. Elle a dressé un programme méthodique qui permettra, dans un avenir rapproché, d'étendre les bienfaits du système automatique aux autres villes importantes du pays, puis aux villes secondaires, puis aux centres ruraux.

La Belgique, grâce à ces travaux, se classe, dès à présent, proportionnellement à l'étendue de son territoire, au troisième rang des pays d'Europe au point de vue des réseaux existants de câbles télégraphiques et téléphoniques interurbains et internationaux. Elle n'est devancée que par la Hollande et par la Suisse.

Le 1^{er} juillet 1930, l'Etat reprit en Belgique les réseaux téléphoniques, concédés jusque-là à des sociétés privées. La situation du téléphone en Belgique ne progressa guère et en 1912, notre pays ne comptait que 47.000 abonnés.

C'est après la guerre que ce service marcha à pas de géant. En 1922, l'Administration appliqua le matériel automatique, qui fonctionne à Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et leur périphérie. Elle a dressé un programme méthodique qui permettra, dans un avenir rapproché, d'étendre les bienfaits du système automatique aux autres villes importantes du pays, puis aux villes secondaires, puis aux centres ruraux.

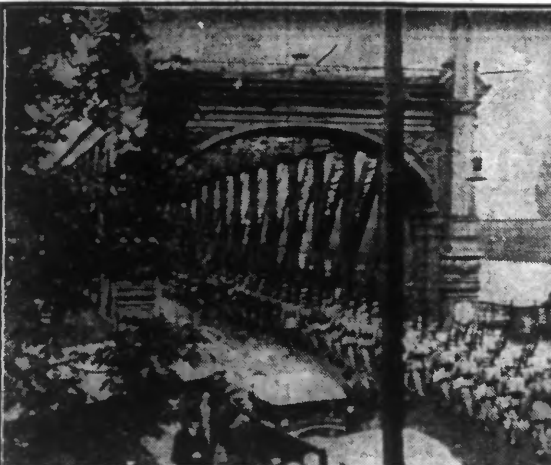
La Belgique, grâce à ces travaux, se classe, dès à présent, proportionnellement à l'étendue de son territoire, au troisième rang des pays d'Europe au point de vue des réseaux existants de câbles télégraphiques et téléphoniques interurbains et internationaux. Elle n'est devancée que par la Hollande et par la Suisse.

Le 1^{er} juillet 1930, l'Etat reprit en Belgique les réseaux téléphoniques, concédés jusque-là à des sociétés privées. La situation du téléphone en Belgique ne progressa guère et en 1912, notre pays ne comptait que 47.000 abonnés.

C'est après la guerre que ce service marcha à pas de géant. En 1922, l'Administration appliqua le matériel automatique, qui fonctionne à Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et leur périphérie. Elle a dressé un programme méthodique qui permettra, dans un avenir rapproché, d'étendre les bienfaits du système automatique aux autres villes importantes du pays, puis aux villes secondaires, puis aux centres ruraux.

La Belgique, grâce à ces travaux, se classe, dès à présent, proportionnellement à l'étendue de son territoire, au troisième rang des pays d'Europe au point de vue des réseaux existants de câbles télégraphiques et téléphoniques interurbains et internationaux. Elle n'est devancée que par la Hollande et par la Suisse.

Les troupes françaises ont quitté Kehl



La ville de Kehl, point frontière près de Strasbourg, entre l'Allemagne et la France et qui était occupée par le 170^e régiment d'infanterie française, a été évacuée. Notre photo montre le 170^e régiment d'infanterie s'engageant sur le pont de Kehl, côté allemand, pour gagner la France sur l'autre rive. (w.w.f.)

Le Tour de France est commencé

Depuis ce matin la grande épreuve est commencée. Le pistolet de « start » dans une brève détonation a libéré d'un coup la somme fantastique d'espoirs et d'efforts des cent routiers qui se sont élancés sur la route de Paris à Caen.

Durant trois semaines la grande bataille de la route va se livrer; bataille sportive



JULIEN PERRAIN, de l'équipe nordiste

qui comptera ses blessés, ses malades mais aussi ses beaux faits d'armes et ses vainqueurs.

Qui donc inscrira son nom cette année au palmarès à la suite des Dewaele, Frantz, etc.? Bien malin et surtout bien « veillard » celui qui pourra s'enorgueillir d'avoir prononcé le vainqueur! La route a tant d'embûches, les défaites sont si nombreuses, les chutes parfois si brutales.

Tant de contingences peuvent faire ou ne pas faire d'un homme un vainqueur!

Voilà Christophe courageux, patient, résistant, plein d'efforts fantastiques pour y parvenir et n'y parvenant jamais; une chute, un accident de machine lui faisant perdre en une seconde les précieuses minutes d'avance conquises à la force du jarret.

La plupart des pronostiqueurs donneait comme vainqueur Demuyssère du Vélo Club Tourquennois.

Certes notre compatriote est vraiment un homme formidable, d'une résistance physique à toute épreuve qui après avoir fait un premier « tour » éblouissant se doit d'en faire un second magnifique.

Fontana doit être déclaré lui aussi à tout faire pour inscrire son nom au palmarès de la grande épreuve.

Il n'est au Tour que de son prestige de grand routier et qui porte les espoirs de toute une nation peut être aussi donné comme vainqueur.

Mais Antonin Magne, mais Charles Félicier, mais Bonduel, mais Pancera, Cardona, Buse, Leduc, et combien d'autres ne peuvent-ils avoir des prétentions?

Et parmi les touristes-routiers un Omer Huysse, un Lucien Buysse, un Benoit Faure sont fort capables de jouer de mauvais tours aux « as ». Nous ne savons si notre opinion est bonne et nous la donnons pour ce qu'elle vaut, mais Lucien Buysse — ex-vainqueur — nous parait par parenthèse devoir jouer un rôle dans la grande épreuve.

Nous allons suivre également d'un œil intéressé l'équipe Nordiste engagée dans le tour. Elle nous semble cette année particulièrement bien choisie. Perrain, Declercq, A. Barthélémy sont en forme, les résultats des grandes courses précédentes sont là pour le prouver. Pourquoi, aidés de Goubert et de Verchate ne feraient-ils pas une belle course? Si les hommes se tiennent bien, ils ont une chance de gagner le challenge des Amis du Tour, car leur équipe est une des meilleures avec celles du Sud-Ouest et de l'Ille-de-France.

J. P.

ON TROUVE SEPT CADAVRES DE BÉBÉS DANS UNE MALLE, À TOKIO

Londres, 1^{er} juillet. — Une dépêche du correspondant du « Daily Herald », à Kobé, annonce qu'on a découvert, dans une malle abandonnée dans une gare de Tokio, les cadavres de sept bébés.

L'élévation au Cardinalat de Mgr Liénart

LA REMISE DU BILLET

Nous avons rendu compte hier de la cérémonie de la remise du billet par lequel le Saint-Père a nommé officiellement à Mgr Liénart son évêché à la dignité Cardinalice.

Aux éminentes personnalités qui assistaient à cette cérémonie ajoutons les noms de MM. les chanoines Flipo et P. Duthoit, vicaires généraux du diocèse de Lille, Leman, doyen de la Faculté de Théologie de Lille, Detres, directeur de la « Semaine Religieuse » de Lille, Monquet, doyen de N.-D. de Tourcoing, Delattre, Lemaire; M. M. Deuys Puech, directeur de l'Académie de France à Rome, M. Geoffroy de Grandmaison.

On sait que le nouveau Cardinal avait pour parrain Mgr Hertzog, Mgr Bonazzi, cardinal-secrétaire d'Etat et M. le chanoine Lothé, son secrétaire.

Voici comment s'est déroulée la cérémonie: Vers 11 heures, à la Procure de Saint-Sulpice où Mgr Liénart et les personnalités qui l'entouraient, attendaient les envoyés du Souverain Pontife, ceux-ci sont annoncés. Accompagné de deux dignitaires Mgr Rossignol, vient s'incliner devant Mgr Liénart et lui remet une enveloppe contenant le billet de nomination. Mgr Bonazzi tend à Mgr Liénart un coupe-papier qui fend l'enveloppe et Mgr l'Evêque de Lille prend connaissance, en silence, du texte du document. Il le passe ensuite à Mgr Hertzog qui en donne lecture à l'assistance.

Le billet porte la signature du cardinal Pacelli. Il est rédigé en italien et ne contient que quelques lignes.

En voici le texte: Sa Sainteté, dans le Consistoire secret de ce matin, a désigné avec grande bonté d'élever à la dignité cardinalice l'illustrissime et Révérendissime Monsieur Evêque Liénart, Evêque de Lille.

Cet acte gracieux de considération du Saint Père est porté à la connaissance du Cardinal Liénart, pour son information et pour sa gouverne.

Le chevalier Riggi remet au nouveau Cardinal le décret par lequel le Cardinal Fruhwirth, chancelier de la Sainte Eglise Romaine, enregistre la nomination faite en Consistoire par le Souverain Pontife. Avec ses félicitations, Mgr Bonazzi invite le Cardinal Liénart à se rendre au Vatican le mercredi 2 juillet, à six heures et demie du soir afin d'y recevoir la barrette cardinalice des mains du Saint Père.

C'est alors que le Cardinal Liénart prononce le discours que nous avons publié hier et qui est chaleureusement acclamé.

Les personnalités présentes et en premier lieu le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France et M. Van Ypersele de Strihou, ambassadeur de Belgique, déclarent devant Mgr Liénart pour lui présenter leurs félicitations. L'ambassadeur de Belgique tient à exprimer au Cardinal la joie toute particulière que l'honneur fait en sa personne à leurs amis de Lille et du Nord, a causée aux Belges.

LA « CROIX-DU-SUD » reprendra aujourd'hui son essor vers le Pacifique

Londres, 1^{er} juillet. — Les aviateurs transatlantiques du « Southern-Cross » étaient les hôtes à déjeuner du président Hoover, à Washington. A leur arrivée, ils ont été accueillis par les représentants de l'ambassade britannique, de l'Etat libre d'Irlande et de la Hollande.

Le major Kingsford Smith compte prendre son essor mercredi, à New-York, vers la Californie et pense qu'il ne faudra pas plus de trente heures pour effectuer ce vol. Le major et ses compagnons ont reçu de M. Macdonald, premier ministre britannique, un télégramme les félicitant de leur superbe randonnée Dublin-Terre-Neuve-New-York.

Mgr REMOND, évêque de NICE sera intronisé le 8 juillet

Mgr Germond, vicaire capitulaire de Nice, a pris le 26 juin, possession du siège épiscopal de Nice, au nom de Mgr Remond.

Le nouvel évêque fera son intronisation dans la cathédrale Sainte-Réparate, le 8 juillet à 4 h. 30. La ville et la diocèse de Nice lui réserveront un accueil solennel.

Cinq alpinistes font une chute et deux d'entre eux ont le crâne fracturé

Grenoble, 1^{er} juillet. — Dimanche soir, cinq alpinistes grenoblois ont fait une glissade de 150 mètres au-dessus du rocher de l'Homme, dans le massif de Bellefleur. Trois sont indemnes, mais deux dames, M^{lle} Mallot et M^{lle} Signoret, qui avaient une fracture du crâne, ont dû subir hier, l'opération du trépan. Leur état reste inquiétant.

LA MODE



UN CHAPEAU VU A LA JOURNÉE DES DRAGS A ANTUIL. (w.w.f.)

Les fêtes de Jeanne Hachette, à Beauvais



JEANNE HACHETTE (M^{lle} JOLIBOIS) EN TÊTE DU CORTÈGE, TENANT SON ÉTENDARD. La Ville de Beauvais a fêté de façon magnifique, par des réjouissances qui avaient attiré plus de vingt mille étrangers, le souvenir du siège qu'elle soutint en 1472, contre l'armée de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne et au cours duquel s'est distinguée Jeanne Hachette. (Kervenaux View et Co.)

L'APPLICATION DE LA LOI DES ASSURANCES SOCIALES

Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing institue la « prime de fidélité »

Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing et les Unions patronales de la région d'Halluin, de Comines et de Werwieu nous prient d'insérer ce qui suit:

Le Consortium de l'Industrie textile a fait tout ce qui était en son pouvoir pour l'amélioration et la bonne application de la loi des Assurances sociales.

Fort des résultats qu'il a obtenus dans son Service des Allocations-Maladies, qui fonctionne depuis 1924 avec 115.000 assurés, le Consortium avait offert au Gouvernement d'appliquer la loi à partir du 5 février 1930 avec un cotit total de 4% des salaires, couverts par les seules cotisations patronales. La proposition n'a pas été acceptée et la loi a été votée avec une cotisation totale de 8%: 4% à payer par les patrons et 4% à payer par les ouvriers. Le 1^{er} juillet 1930, les patrons se trouvent dans l'obligation légale de prélever la cotisation ouvrière sur les salaires, et de payer leur propre cotisation.

L'heure des critiques est passée. La loi doit être appliquée loyalement. Les ouvriers doivent accepter de payer leur cotisation, d'abord parce que la loi le veut et ensuite parce que leur dignité et leur indépendance l'exigent. Il faut reconnaître aussi que les assurés reçoivent en contre-partie des prestations importantes. En cas de maladie, ils reçoivent 50% de leurs salaires, les soins médicaux et chirurgicaux, les médicaments, le séjour dans les hôpitaux et dans les cliniques, etc. La femme et les enfants des assurés bénéficieront de ces prestations.

En cas de décès, une indemnité sera payée à la famille. Les assurés recevront aussi une retraite et une pension d'invalidité le cas échéant. Tous ces avantages sont à considérer et, comme nous le disons plus haut, ils compensent largement la cotisation qui est demandée aux assurés.

Comme le veut la loi, cette cotisation doit être effectivement payée par ceux qui en bénéficient. Les patrons paient une cotisation égale à celle des assurés et ils participent ainsi déjà pour moitié aux avantages qui sont accordés.

Dans l'état actuel des affaires, on ne peut pas penser à une nouvelle augmentation des salaires. Ceux-ci, à Roubaix-Tourcoing, sont toujours les plus élevés de France et les patrons ont de plus en plus de peine à maintenir l'activité des usines et à trouver du travail pour leurs ouvriers. Il faut de toute nécessité que les ouvriers comprennent que les salaires ne peuvent maintenant être augmentés que par une augmentation de la production — obtenue par les améliorations et les perfectionnements de l'outillage, une meilleure utilisation de la main-d'œuvre, la bonne volonté et les efforts individuels des ouvriers, les soins dans le travail, la stabilité dans les usines, etc.

C'est pour obtenir cette stabilité que les patrons ont créé, à partir du 1^{er} juillet 1930, la prime de fidélité dont on trouvera le règlement ci-contre. Pour tous ceux qui le voudront cette prime remboursera exactement les cotisations ouvrières. Nous sommes persuadés qu'elle sera bien accueillie par les ouvriers consciencieux qui comprendront l'effort qui est fait en leur faveur par les patrons.

Aucune augmentation des salaires ne sera accordée à l'occasion de la mise en application de la loi des Assurances sociales.

Certains agitateurs veulent, paraît-il, organiser des mouvements de grève dans la région. Nous espérons que les ouvriers ne les suivront pas et que la paix sociale, dont notre région jouit depuis longtemps, déjà, ne sera pas troublée. S'il en était autrement, les organisations patronales résisteraient, dans l'intérêt bien compris des ouvriers comme dans l'intérêt des patrons.

La stabilité du personnel est indispensable pour la bonne renommée de chaque maison. Cette stabilité permet des économies sur les frais d'apprentissage et sur les frais de mise au courant trop fréquemment renouvelés; la stabilité permet aussi la bonne exécution des commandes et l'observation des délais de livraison fixés au moment de la commande.

Ceci dit, et désirant de compenser la charge devant résulter pour le personnel de l'application de la loi des Assurances sociales, les patrons paieront à tous les ouvriers, employés et contremaîtres ayant une année de présence ininterrompue chez eux, des primes de fidélité fixées comme suit:

Pour des salaires ou appointements au-dessous de 8 francs par jour (1^{re} catégorie): 72 francs par an;
 Pour des salaires ou appointements de 8 fr. à 14 fr. 99 par jour (2^e catégorie): 144 fr. par an;
 De 15 fr. à 19 fr. 99 par jour (3^e catégorie): 216 francs par an;
 De 20 à 31 fr. 99 par jour (4^e catégorie): 288 francs par an;
 De 32 francs et au-dessus par jour (5^e catégorie): 480 francs par an;

Le paiement de la prime de fidélité aura lieu le jour anniversaire de l'entrée du bénéficiaire dans la maison.

Il est bien entendu que l'année de présence doit avoir été ininterrompue et que toute interruption partielle ou collective du travail pour cause de chômage volontaire, de départ ou de licenciement, amène la suppression de la prime de fidélité pour l'année en cours. Les absences autorisées, les services militaires, le chômage, et les maladies ne sont pas des causes de suppression de la prime de fidélité.

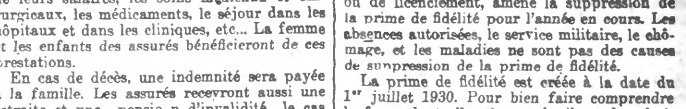
La prime de fidélité est créée à la date du 1^{er} juillet 1930. Pour bien faire comprendre la façon dont elle sera payée, il est donné ci-dessous quelques exemples:

Premier exemple: Un bénéficiaire est entré dans une usine le 15 décembre 1929, avant la création de la prime de fidélité. Le 15 décembre 1930, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie, mais calculée sur le nombre de jours de présence depuis le 1^{er} juillet 1930, date de la création de la prime de fidélité.

Deuxième exemple: Un bénéficiaire est entré dans une usine le 10 juillet 1926. Le 10 juillet 1930, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie, calculée sur le nombre de jours de présence depuis le 1^{er} juillet 1930, date de la création de la prime de fidélité. S'il s'agit d'un ouvrier de la quatrième catégorie, il recevra donc 9 francs, ce qui représentera la cotisation qu'il aura payée à cette date pour les Assurances sociales. Le 10 juillet 1931, il recevra sa prime de fidélité pour l'année, soit 288 francs, ce qui représentera également le total de la cotisation qu'il aura payée pendant l'année.

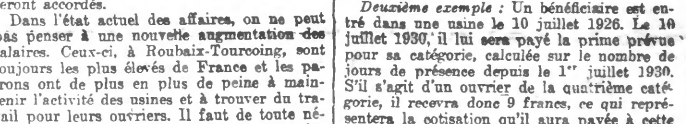
Troisième exemple: Un bénéficiaire entre dans une usine le 5 juillet 1930, après la

LE MARIAGE : DE DEUX CHAMPIONS



M. RENÉ LACOSTE, le champion de tennis et M^{lle} THION DE LA CHAUME, championne de golf, dont le mariage a eu lieu à Paris.

La grande semaine des nations américaines



A l'occasion de l'ouverture de la Grande Semaine des Nations américaines, le général Gouraud a présidé une cérémonie à l'Arc de Triomphe. VOICI LE GÉNÉRAL GOURAUD ET LE GÉNÉRAL PERSHING AU CENTRE DES DÉLÉGATIONS AMÉRICAINES.